

CHEF D'ÉQUIPE VITRAGE **CHEF D'ATELIER VITRAGE**

1/ Dénomination de la qualification :

Chef d'équipe vitrage
Chef d'atelier vitrage

2/ Objet de la qualification :

Le chef d'équipe ou le chef d'atelier vitrage assure la fonction d'encadrement de l'équipe d'atelier.
Il organise et réalise le travail en atelier dans le respect des consignes, des procédures techniques et de sécurité.

3/ Contenu de la qualification :

A - Activités techniques :

- Maîtrise et réalise le cas échéant l'ensemble des interventions courantes et complexes de réparation et de remplacement de vitrages telles que la dépose et pose de pare-brises à joint ou collés, le démontage et remontage de vitres latérales / lunettes arrière, toit panoramique, et autres vitrages, la réparation de tous types de pare-brise, le démontage / remontage / réglage des optiques de phares et le cas échéant leur rénovation, ainsi que le gravage de vitrages, la pose de protection de dépannage, le nettoyage des bris de verre dans le véhicule sur tout type de véhicule en centre et en mobile.

B - Activités de services :

- Activités liées à l'organisation et la gestion de l'atelier :
 - . respect des règles de protection des véhicules,
 - . gestion de l'entretien de l'atelier et des outils mis à disposition (en centre et en mobile),
 - . application des procédures qualité et sécurité des personnes et des biens, en vigueur dans l'entreprise,
 - . gestion des stocks de l'atelier,
 - . respect du budget de l'atelier.
- Activités liées à la relation client :
 - . accueil et conseil à la clientèle,
 - . restitution du véhicule au client et explications sur les travaux réalisés,
 - . ventes additionnelles de produits et de services,
 - . établissement de devis, d'ordre de réparation,
 - . satisfaction de la clientèle,
 - . gestion des litiges clients,
 - . encaissement.
- Activités liées à la relation avec les apporteurs d'affaires :
 - . constitution et suivi des dossiers administratifs en lien avec les apporteurs d'affaires.

C - Activités liées à l'encadrement d'équipe :

- Organisation et contrôle du travail de l'équipe,
- Répartition des tâches et définition des priorités de ses collaborateurs,
- Vérification de l'application des procédures qualité et sécurité des personnes et des biens en vigueur dans l'entreprise,
- Appui technique aux collaborateurs de l'atelier,
- Tutorat de jeunes en formation alternée,
- Participation au recrutement /à l'élaboration et au suivi du plan de formation des collaborateurs,
- Réalisation des entretiens de ses collaborateurs.

4/ Extensions possibles dans la qualification :

Définies par l'entreprise en fonction des caractéristiques de son activité et de son mode d'organisation du travail.

5/ Classement :

- Échelon correspondant au contenu principal de la qualification : 20
- Échelons majorés accessibles : 21/22
 - . en fonction de l'exercice des extensions possibles décrites au paragraphe 4,
 - . en fonction de l'application de critères valorisants (art. 3.02 d) de la convention collective).

6/ Modes d'accès à la qualification :

- Soit par obtention de la certification suivante :
 - . CQP chef d'équipe vitrage ou chef d'atelier vitrage,
- Soit par décision directe du chef d'entreprise, en fonction des compétences du salarié, appréciées par rapport au contenu de la qualification (paragraphe 3).

7/ Possibilités d'évolution professionnelle :

- Transversale :
Voir Panorama